



DEPARTEMENT DE L'OISE

Canton de Mouy

60510 FAY SAINT QUENTIN

MAIRIE DU FAY ST QUENTIN

(Oise)

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMpte RENDU DE LA SEANCE du mardi 02 Juin 2020

Présents : Christiane HERMAND, Thierry VANBESELAERE, Carole BOUCHER, Robin WATELIN, Christine GAMOT, Stéphane SAVARY, Eugénie ROUET-LEDUC, Pascal SINOQUET, Marie-France NOIREL, Benoît LELONG, Laetitia MILLE, Guillaume HAYER, Jérémie MULOT, Céline PICHARD

Absent : Frédéric LEJEUNE

Secrétaire de séance : Jérémie MULOT

Délibération n°07/2020 : Fixation des taux d'indemnité du Maire et des Adjointes :

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite des crédits inscrits au budget, et à compter du 26 Mai 2019, aux taux suivants :

Maire : 40.3 % de l'indice 1027

Adjointes : 10.7 % de l'indice 1027

Délibération n°08/2020 – Délégations au Maire :

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Le conseil Municipal délibère pour donner délégation au maire d'un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

le conseil municipal décide d'autoriser le maire jusqu'à la fin de son mandat à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de 90 000€ H.T, (article 28 du code des marchés publics – marchés passés selon la procédure adaptée) lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

De plus, conformément à l'article L 2122-23, le conseil municipal autorise le maire à subdéléguer, par arrêté, à un ou plusieurs adjoints ou à un ou plusieurs conseillers municipaux, dans les conditions de l'article L 2122-18 du CGCT, les décisions prises en vertu de la présente délégation.

Désignation des délégués :

- **Délibération n°09/2020 – Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) :**
Titulaire : Marie-France NOIREL
Suppléant : Christiane HERMAND
- **Délibération n° 10/2020 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
Le nombre de membres est fixé à 8. 4 membres issus du Conseil Municipal et 4 membres extérieurs.
Sont nommés parmi le Conseil : Stéphane SAVARY, Laetitia MILLE, Benoît LELONG, Pascal SINOQUET
Si vous souhaitez devenir membre, merci de contacter la mairie pour plus d'informations.
Date limite de candidature : Lundi 15 Juin
- **Délibération n° 11/2020 – Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) :**
Christiane HERMAND, Laetitia MILLE, Eugénie ROUET-LEDUC
- **Délibération n° 12/2020- Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) :**
Titulaire : Robin WATELIN

- **Délibération n°13/2020 - SMOTHD :**
Titulaire : Guillaume HAYER
Suppléant : Jérémie MULOT
- **Syndicat des sources :**
Titulaire : Christiane HERMAND
Suppléant : Thierry VANBESELAERE, Carole BOUCHER
- **Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) :**
Titulaire : Christiane HERMAND
Suppléant : Thierry VANBESELAERE
- **Correspondant Défense :**
Titulaire : Pascal SINOQUET

Commissions communales :

Chaque commission sera présidée par Mme le Maire. Les membres des commissions sont ainsi répartis :

- **Chemins ruraux :**
Thierry VANBESELAERE, Benoît LELONG, Eugénie ROUET-LEDUC, Jérémie MULOT
- **Bâtiment communaux, voirie, travaux :**
Thierry VANBESELAERE, Benoît LELONG, Pascal SINOQUET, Guillaume HAYER, Laetitia MILLE, Carole BOUCHER, Marie-France NOIREL
- **Espace vert et fleurissement :**
Marie-France NOIREL, Thierry VANBESELAERE, Carole BOUCHER, Jérémie MULOT, Christine GAMOT, Stéphane SAVARY, Céline PICHARD
- **Information et Communication :**
Marie-France NOIREL, Stéphane SAVARY, Pascal SINOQUET, Eugénie ROUET-LEDUC, Laetitia MILLE
- **Fêtes et cérémonies :** tout le conseil
- **Finance et Budget :**
Thierry VANBESELAERE, Benoît LELONG, Jérémie MULOT, Robin WATELIN
- **Contrôle des listes électorales :**
Robin WATELIN

Suite à la crise sanitaire COVID-19, une commission "**Gestion de crise**" a été ajoutée afin de mieux organiser l'aide que la mairie peut apporter aux habitants de la commune dans ces cas exceptionnels. Tout le conseil municipal participera à cette commission.

Questions diverses :

Pour chaque élève entrant en classe de 6ème, le dictionnaire habituellement offert par la commune sera remplacé par un "chèque livre" d'une valeur de 30€.

Séance levée à 21h30.